

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Mesures dans le cadre du contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal introduisant une série de mesures dans le cadre du contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB.

Le projet d'arrêté royal prévoit les trois mesures suivantes :

- l'actualisation de la répartition du financement complémentaire pour le RER et des infrastructures prioritaires, ainsi que la clé régionale des dépenses y relatives
- la modification des dotations de la SNCB réalisant un transfert de la dotation d'exploitation vers la dotation d'investissement de la SNCB en faveur du financement de l'acquisition du nouveau matériel M7
- l'attribution de subsides pour compenser le coût de la sécurisation des infrastructures critiques nationales et pour des investissements complémentaires en matière de sûreté et de sécurité au profit d'Infrabel et pour des investissements pour la lutte contre le terrorisme et le radicalisme au profit de la SNCB

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be